

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<p>IAC 1 30.11.22</p>	<p>par Visioconférence - Harmonisation des calendriers CDE d'Aquitaine</p>
<p>Du 03 janvier 2023 Au 22 Janvier 2023</p>	<p>MUTATION INTER DIOCESAINE (voir affichage dans établissements) Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement du Lot-et-Garonne des candidats des autres départements : fiche de mutation inter diocèse.</p>
<p>Du 03 janvier Au 22 janvier 2023 Intention de mutation</p>	<p>Tous les Enseignants lisent et signent le Tableau Mise en Mouvement. - Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité ou faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC</p>
<p>Déclaration des postes par les CE : Du 23.01 au 03.02.23</p>	<p>Sur l'application académique Saisie des postes SV et V du 25.01 au 03.02.2023. COPIE des TABLEAUX Mise en Mouvement à envoyer à la DDEC47</p>
<p>Vendredi 03 février 2023</p>	<p>Date limite de déclaration pour les chefs d'établissement des emplois vacants et susceptibles de l'être sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.</p> <p>Saisie des postes V et SV sur l'application académique : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/</p>
<p>CDE prép. <u>06.03.23 18H</u></p>	<p>► Préparation de l'IAC du 08 mars (nombre de postes à réserver) ► CDE : Réserve des emplois stagiaires, réservation du nombre de postes pour les C1, C2 : Identification des supports / Codification des demandes</p>
<p><u>IAC 2</u> <u>08.03.23 18H</u> VISIO</p>	<p>IAC - Instance Académique de Coordination des CDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des emplois stagiaires (nombre de supports à réserver par département) - Répartition des C dans chaque département
<p>Lundi 20.03.2023</p>	<p>PUBLICATION de la liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants : Sur le site de la DDEC47 et sur le site de la DSDEN24 et par affichage dans tous les établissements</p>
<p>Du lundi 20.03.23 Au vend 07.04.23 17h</p> <p>VOIR CONSIGNES SITE DSDEN24</p>	<p>Après examen des emplois publiés, <u>chaque candidat</u> effectue les démarches suivantes :</p> <p>Pour l'Académie Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/</p> <p>Pour la CDE : Copie écran de la saisie des vœux à envoyer à la CDE-DDEC47</p> <p>ATTENTION : si le candidat ne donne pas suite à sa demande de mutation, il doit en informer par écrit son Chef d'établissement et en copie la CDE DDEC47 et le pôle de gestion de la DSDEN 24.</p>
<p>?</p>	<p>La DSDEN 24 envoie à la CDE-DDEC47 les documents du mouvement 2023</p>



C.D.E. 47

Préparation de la rentrée 2023 - 2024

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

CDE 1 <u>09.05.23</u> 18H DDEC47	La CDE classe les demandes en fonction des priorités et de l'ancienneté, traite les pertes horaires. A2 à B1 Envoi des fiches "Avis" aux CE.
CDE 2 <u>15.05.23</u> 18H DDEC47	Date limite de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS avant 17H. 18h : Commission Diocésaine de l'Emploi. Etude des avis des chefs d'établissement. B3 et réservation supports C Nouvelles propositions de nominations. Envoi des fiches "Avis" aux CE.
CDE 3 <u>30.05.23</u> 18H DDEC47	Date de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS, avant 17H. 18h : Commission Diocésaine de l'Emploi : B4 à C // Préparation IAC // Envoi des réservations berceaux et PES en plus ou moins au Président de l'IAC
CDE 4 <u>05.06.23</u> 18H DDEC47	Ajustement si besoin Préparation CCMI
<u>IAC 3</u> <u>07.06.23</u> <u>14h-17h</u>	IAC - Classement C // Répartition des C1 En VISIO
Clôture des AVIS des CE Du 31.05.23 au 14.06.23	Le Chef d'établissement en accord avec la proposition de candidature de la CDE, communique à la DSDEN 24 l'avis favorable 1 pour chacun des postes : Date limite de réception de candidature avec l'Avis des chefs d'établissement sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.
04.07.23	CCMI : Commission Mixte Inter départementale
05.07.23	DSDEN24 : Publication des résultats de la CCMD/CCMI
CDE 5 03.07.23 18h DDEC47	CDE : Affectation lauréats concours D1, D2 et D3 en établissement Préparation IAC
<u>IAC 4</u> <u>06.07.23</u> <u>14h-16h</u> VISIO	IAC N°4: Répartition des lauréats concours D1, D2 et D3 en diocèse.
CDE 6 06.07.23 16H30 DDEC47	CDE : Ajustement affectation des suppléants Suppléants CDI
CDE 7 Bilan Octobre 2022	CDE : Réunion bilan du mouvement de l'emploi 2022 Calendrier 2023/2024

Tableau mis à jour le 11.01.23



C.D.E. 47



C.D.E. 47